



■ GONNEVILLE-SUR-MER

LE CONSEIL MUNICIPAL EN 3 POINTS

Retour en trois points principaux sur le conseil municipal de Gonneville-sur-Mer qui s'est déroulé lundi soir.

1. Conventions avec la NCPA

Parmi les délibérations du conseil municipal lundi dernier, les élus ont accepté de signer une convention avec la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge, portant sur la refacturation des compétences tourisme devenues intercommunales. « Nous nous sommes battus pour ne pas perdre la taxe de séjour nécessaire à l'entretien de notre territoire traversé par des touristes, des randonneurs ou encore des cavaliers », explique le maire Bernard Hoyé et d'annoncer « nous avons obtenu le règlement par attribution de compensation de 55 798,43 €, correspondant à la taxe de séjour perçue en 2017 ».

Par ailleurs, deux conventions avaient été signées avec l'ancienne intercommunalité (CCED), pour la mutualisation du service des ressources humaines et celui du système d'information et d'innovation du numérique. « Aujourd'hui, il est nécessaire de signer

un avenant à ces conventions pour passer sous l'égide de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge », explique le premier édile.

2. Jardin du souvenir

Le maire a demandé l'accord de son conseil municipal pour signer un devis à hauteur de 2 275 € HT pour la création d'un jardin du souvenir au nouveau cimetière communal. Il avait été décidé la création d'une stèle avec ou pas la possibilité d'inscrire des noms de défunts. Il a été finalement choisi une stèle en granit rose avec 25 emplacements pour inscrire ces noms, inscriptions réalisées par un professionnel.

3. Attributions de subventions

Les élus ont étudié plusieurs demandes de subventions et ont décidé d'octroyer 150 € à l'association Westlake Brothers Souvenir, 100 € à la Double Croche de Dozulé, 200 € aux anciens combattants de Gonneville-sur-Mer, 100 € à l'amicale des sapeurs pompiers d'Houlgate, 100 € à l'école Saint-Joseph de Dozulé et 1 000 € à la SNSM de Dives-sur-Mer pour les aider à financer leur nouveau bateau.

Les coups de gueule des élus

Lors du conseil municipal qui s'est tenu lundi soir, les élus ont fait part de quelques mécontentements lors des questions diverses.

■ Passerelle de Dives-sur-Mer

Depuis la tempête Eleanor, la passerelle qui relie Cabourg à Dives-sur-Mer est fermée à la circulation. Concernant le financement des travaux de remise en état, participeront le Département, la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge et trois villes que sont Cabourg, Dives-sur-Mer et Houlgate.

De son côté, la commune de Gonneville-sur-Mer estime qu'elle pourrait elle aussi participer au financement de la création de la nouvelle passerelle. « J'ai dit à haute voix devant mes collègues que le tourisme ce n'était pas que Cabourg et Dives-sur-Mer », rapporte le maire, Bernard Hoyé. « J'ai pris l'initiative de leur dire que si une demande d'aide financière était faite à la commune de Gonneville-sur-Mer, nous pourrions participer en fonction de nos finances au changement de cette passerelle ». Ce dernier argumente « le tourisme est la compétence de l'intercommunalité, mais reste malgré tout de la compétence des petites communes ».

Au jour du conseil municipal, aucune demande d'aide financière n'était parvenue à la mairie. « Je vais l'inscrire dans le procès-ver-

bal du conseil municipal, parce que nous, les petites communes, on nous oublie. Cette passerelle fait partie de notre territoire et si elle ne rouvre pas, cela se répercutera sur l'attractivité de Gonneville-sur-Mer ».

■ Trail de l'EDAC

L'association divaise l'Estuaire de la Dives Athlétique Club (EDAC) organise pour la première fois le 15 avril prochain un trail, avec deux parcours : l'un de 15 km (trail des 100 marches) et l'autre de 33 km (trail de la Corniche). Et c'est ce dernier qui soulève la réaction des élus. « Sur le parcours des 33 km, il faut savoir qu'il y a environ 15 km, voire 20 km, sur la commune de Gonneville-sur-Mer », précise l'adjointe au maire Danièle Hodot-Parisot. Mais ce n'est pas tant le fait que le parcours passe par la commune qui gêne, c'est plutôt « on n'a pas été prévenu ».

Ce sont des chemins publics, mais « comme vous le savez, il y a beaucoup de travaux sur les chemins communaux sur cette période-là et il serait dommage qu'ils soient fermés et donc que les concurrents ne puissent pas passer », lance le maire « mécontent de ce type d'organisation » et qui aurait aimé être « consulté directement plutôt que de lire l'information dans la presse ».